

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



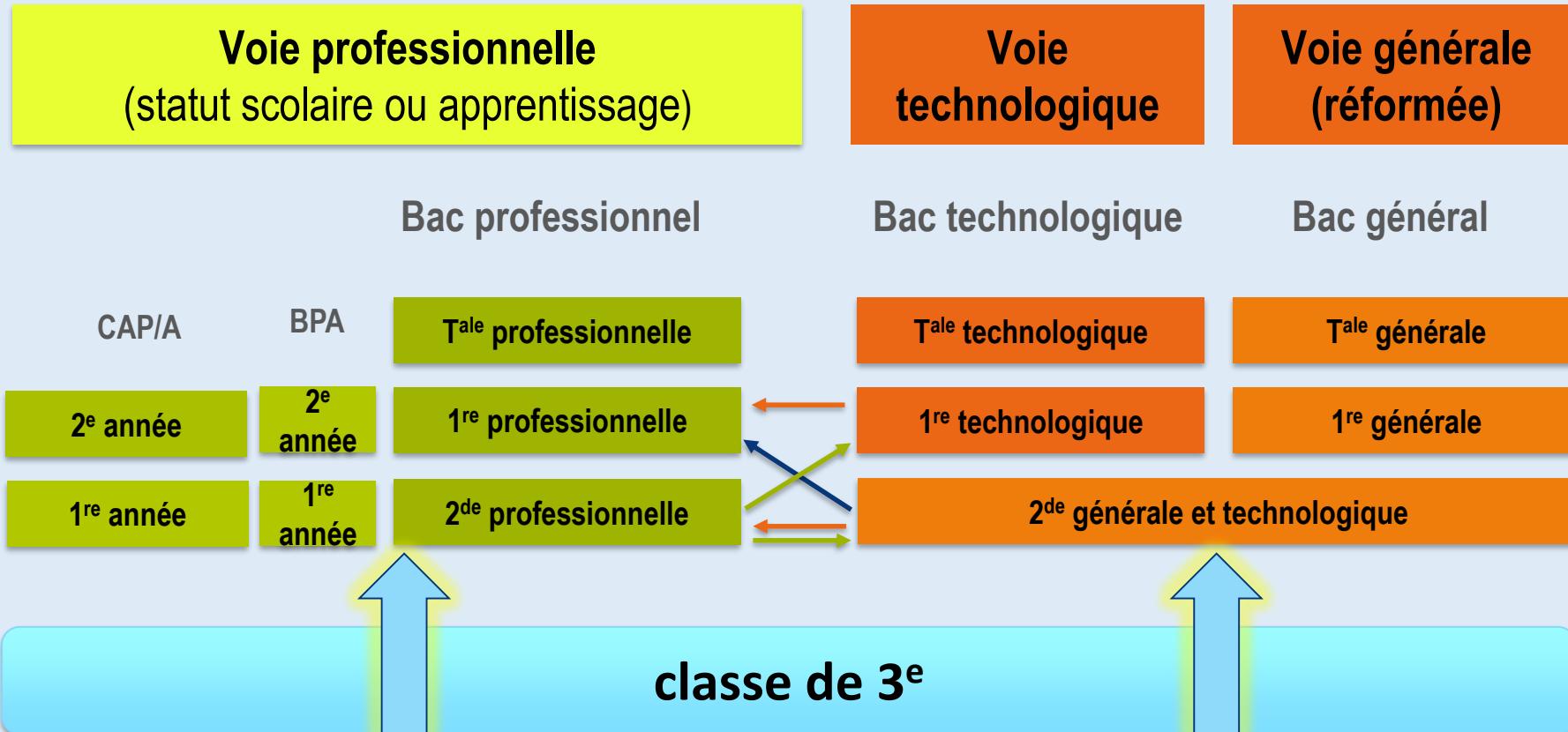
## INFORMATIONS AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE 3<sup>ÈME</sup>

Rentrée 2020

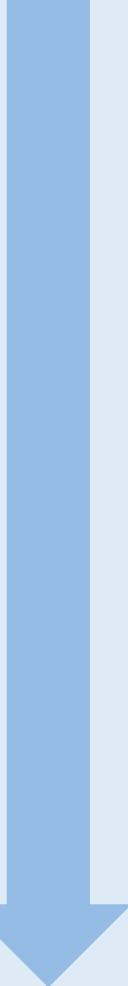
# L'entrée au lycée



# Des formations différentes, plusieurs diplômes



# Les étapes d'orientation en 3<sup>ème</sup>

- 
- **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs vœux provisoires en ligne sur Scolarité services TSO ou sur la fiche dialogue :
    - Seconde générale et technologique ;
    - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
    - 1<sup>ère</sup> année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
  - **Au conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre**, un avis provisoire d'orientation est donné, il est transmis sur la fiche de dialogue ou via TSO.
  - **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue ou via TSO.
  - **Au conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
    - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève
    - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
  - **Début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

# CALENDRIER de l'affectation

<b>Dossier d'affectation post 3ème → Via Télé-services Affectation ou dossier papier</b>	<b>Saisie des vœux entre le 25 mai et le 08 juin</b>
<b>Commission d'appel →</b>	<b>le 17 juin (en attente de précisions liées à la situation sanitaire)</b>
<b>Résultats d'affectation →</b>	<b>30 juin ou 01 juillet</b>
<b>Inscription en lycée →</b>	<b>Entre le 01 et 03 juillet via Télé-service Inscription</b>



RENTRÉE 2020 - Académie de CRÉTEIL

**FICHE DE DIALOGUE<sup>1</sup>**  
pour l'orientation à l'issue de la  
**CLASSE DE TROISIÈME**

**ÉTABLISSEMENT**

**IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**

Numéro d'identifiant :

Sexe :

Nom Prénom de l'élève :

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Professeur principal :

Classe fréquentée :

Représentant(s) légal(aux) :

**Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation**

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

2<sup>de</sup> professionnelle

sous statut scolaire

sous statut d'apprenti

1<sup>re</sup> année de CAP

sous statut scolaire

sous statut d'apprenti

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

<sup>1</sup> Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

..... Classe fréquentée : .....

#### 1<sup>ER</sup> SEMESTRE ou 2<sup>E</sup> TRIMESTRE : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION

*Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille*  
Le passage en :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> spécifique  Favorable  Défavorable  Réservé
- 2<sup>de</sup> professionnelle  Favorable  Défavorable  Réservé
- 1<sup>re</sup> année de CAP  Favorable  Défavorable  Réservé

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par la famille :

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et les recommandations éventuelles :

*Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3<sup>e</sup> trimestre.*

#### RETOUR DE LA FAMILLE

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

À ..... le .....

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....

#### 2<sup>E</sup> SEMESTRE ou 3<sup>E</sup> TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Choix définitif(s)

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

*classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)*

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> spécifique
  - sous statut scolaire
  - sous statut d'apprenti
- 2<sup>de</sup> professionnelle
  - sous statut scolaire
  - sous statut d'apprenti
- 1<sup>re</sup> année de CAP
  - sous statut scolaire
  - sous statut d'apprenti

À ..... le .....

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....



.....		Classe fréquentée : .....
<b>2<sup>E</sup> SEMESTRE ou 3<sup>E</sup> TRIMESTRE : PROPOSITION(S) DU CONSEIL DE CLASSE</b>		
<i>Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille</i>		
<b>Le passage en :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> spécifique</li> <li>• 2<sup>de</sup> professionnelle</li> <li>• 1<sup>re</sup> année de CAP</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Observations du conseil de classe :</b> .....		
<input type="checkbox"/> Dispositif de mise à niveau conseillé		
<b>Proposition du conseil de classe pour une voie non demandée par la famille :</b> .....		
À .....	le .....	Signature du chef d'établissement

<b>RÉPONSE DE LA FAMILLE</b>		
<input type="checkbox"/> <b>Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :</b> ..... Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.		
<input type="checkbox"/> <b>Nous n'acceptons aucune</b> des propositions du conseil de classe et prenons <b>immédiatement</b> contact avec le chef d'établissement Téléphone : ..... avant le .... / .... / ....		
À .....	le .....	Signature du représentant légal 1 :      Signature du représentant légal 2 :
À remettre au professeur principal de la classe pour le .... / .... / .....		



.....	Classe fréquentée : .....
<b>ENTRETIEN AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT</b>	
Après entretien avec la famille le ....../....../..... , la décision d'orientation retenue est : .....	
<b>Motivation de la décision si elle n'est pas conforme à la demande de la famille :</b> ..... ..... .....	
À .....	le .....
Signature du chef d'établissement	

<b>RÉPONSE DE LA FAMILLE</b> suite à l'entretien avec le chef d'établissement	
<input type="checkbox"/> <b>Nous acceptons</b> la décision du chef d'établissement.	
<input type="checkbox"/> <b>Nous n'acceptons pas</b> la décision du chef d'établissement et demandons le maintien dans le niveau de la classe d'origine.	
<input type="checkbox"/> <b>Nous n'acceptons pas</b> la décision du chef d'établissement et faisons appel.	
Rappel de la réglementation concernant la procédure d'appel :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• vous disposez d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification pour faire appel de la décision ;</li> <li>• les parents de l'élève ou l'élève majeur qui en ont fait la demande écrite auprès du président de la commission d'appel (le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant), ainsi que l'élève mineur avec l'accord de ses parents, sont entendus par celle-ci. Ils peuvent adresser au président de la commission d'appel tous documents susceptibles de compléter l'information de cette instance ;</li> <li>• les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation définitives ;</li> <li>• lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire.</li> </ul>	
À ..... le .....	
Signature du représentant légal 1 :	Signature du représentant légal 2 :
À remettre au chef d'établissement pour le ....../....../.....	

<b>ÉTABLISSEMENT</b>	
.....	.....
.....	.....
Téléphone : .....	Télécopie : .....

<b>IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE</b>	
Numéro d'identifiant : .....	Sexe : .....
Nom Prénom de l'élève : .....	Date de naissance : ....../....../.....
Classe fréquentée : .....	

<b>DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL</b>	
Rappel de la demande de la famille : .....	
Rappel de la décision du chef d'établissement motivée : ..... ..... .....	
À l'issue de la commission d'appel, la demande de la famille est :	
<input type="checkbox"/> Acceptée / <input type="checkbox"/> Refusée	
Motivation en cas de décision non conforme à la demande : ..... ..... .....	
Nom et adresse professionnelle du président de la commission d'appel :	
Date et signature du président de la commission d'appel :	

<b>DEMANDE DE MAINTIEN APRÈS APPEL</b>	
En cas de désaccord avec la décision d'appel, le maintien dans le niveau de la classe d'origine peut être obtenu pour la durée d'une seule année scolaire.	
<input type="checkbox"/> <b>Nous n'acceptons pas</b> la décision de la commission d'appel et demandons le maintien dans le niveau de la classe d'origine.	
Signature du représentant légal 1 :	Signature du représentant légal 2 :
À remettre au chef d'établissement pour le ....../....../.....	



# SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

Je me connecte avec EduConnect



Je me connecte avec mon compte ATEN

votre identifiant

Saisissez un identifiant

votre mot de passe

Saisissez un mot de passe

VALIDER

identifiant oublié ?



mot de passe oublié ?



Je me connecte avec FranceConnect



S'identifier avec  
FranceConnect



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE  
REPUBLICA FRANCIA



## TÉLÉSERVICE ORIENTATION - TSO

- Les familles exprimeront en ligne leurs demandes d'orientation lors de la phase provisoire (*intention d'orientation*) et lors de la phase définitive (*demandes des familles*). Elles consulteront les réponses du conseil de classe et la décision du chef d'établissement via ce téléservice.

### SCOLARITÉ SERVICES

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR  2de professionnelle  1re année de CAP

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers :

Spécialité(s) ou famille(s)

Sous statut scolaire  Sous statut d'apprenti

Intention 2

2de générale et technologique ou 2de STHR  2de professionnelle  1re année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER



# TÉLÉSERVICE ORIENTATION - TSO

## Demandes des familles Phase définitive

- ▶ La famille pourra saisir ses choix définitifs via le Téléservice.
  - ▶ Le type de saisie reste identique à celui des intentions.
  - ▶ Les choix définitifs des familles seront transmis à Siècle Orientation, puis la proposition de l'établissement sera affichée sur le Téléservice.
  - ▶ La famille devra accepter ou refuser la proposition via le TSO.
- !** Les situations de désaccord et d'appel sont maintenues en procédure papier.

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Désaccord

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LEGAUX / Choix définitif(s)  
Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de priorité.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1

2de générale et technologique ou 2de STMR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéressera votre enfant : ?

Culture

Sous statut scolaire ?  Sous statut d'apprenti ?

Choix 2

2de générale et technologique ou 2de STMR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

**AJOUTER UN CHOIX**

ANNULER VALIDER



# Télé-service d'affectation en lycée

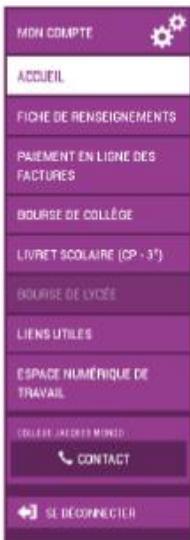


CIO de Saint-Maur des Fossés mai 2020



## TÉLÉSERVICE AFFECTION - TSA DEMATERIALISE LE DOSSIER DE DEMANDE D'AFFECTION

- Il s'agit d'une **interface** accessible à partir de l'espace parents « scolarité services ».



← *Une nouvelle entrée sera ajoutée pour les parents d'élèves du palier 3<sup>e</sup>  
« AFFECTATION POST-3<sup>e</sup> »  
(si les élèves sont intégrés dans Affelnet-lycée)*

- ◆ Accès grand public directement depuis le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) pour les familles n'ayant pas d'identifiant ATEN ou Educonnect :
  - Consultation des offres
  - Édition de sa liste de vœux  
(à transmettre à l'établissement d'origine. Pas de conservation de cette liste sur le site sans authentification)



# TÉLÉSERVICE AFFECTION - TSA



Une recherche via:

- une saisie libre.
- par académie.

Un calendrier évolutif permettant de se repérer dans la procédure d'affectation.



Un lien permettant d'accéder au site de l'ONISEP afin d'accéder à l'essentiel de l'information sur les formations Post-3<sup>ème</sup>.

Saisie des Vœux entre le  
25 mai et le 8 juin sur TSA  
Se rapprocher du collège  
pour la date de retour des  
« dossiers papiers »



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

**RENTRÉE SCOLAIRE 2020**  
**DOSSIER D'AFFECTATION À L'ISSUE DE LA 3<sup>e</sup>**

Elève originaire de l'académie de Créteil : dossier à adresser à l'établissement d'origine pour le : ...../...../2020  
Emménageant sur l'académie de Créteil : dossier à adresser à la DSDEN du département d'accueil

SCOLARITÉ				
RNE :	TYPE :	<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <input type="checkbox"/> Privé hors contrat <sup>(1)</sup>		
NOM :	VILLE :			
CLASSE D'ORIGINE :	DÉCISIONS D'ORIENTATION :	BOURSIER : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
DIVISION :	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> générale et technologique	OBSERVATIONS MÉDICALES PARTICULIÈRES :		
LV1 :	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> professionnelle			
LV2 :	<input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année de CAP	<input type="checkbox"/> Oui <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> Non		

(1) L'affectation des élèves issus d'un établissement privé hors contrat est subordonnée à la réussite à un examen d'entrée (cf. fiche technique 12).  
(2) Si oui, transmettre la fiche de renseignements médicaux au médecin conseil technique de l'IA-DASEN du département d'origine.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE				
NOM :	PRÉNOM :			
INE :	NÉ(E) LE :	SEXÉ :		

IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL				
NOM :	PRÉNOM :			
ADRESSE :				
TEL 1 :	TEL 2 :	MÉL :		

**EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT À VENIR : FUTURE ADRESSE AVEC JUSTIFICATIF DU LIEU ET DE LA DATE D'EMMÉNAGEMENT :**

.....

Pour une affectation en 2<sup>de</sup> GT, il est impératif de faire figurer, parmi les vœux, le(s) établissement(s) de la zone géographique de recrutement avec des enseignements optionnels courants.  
Dans le cas contraire, l'administration se réserve le droit de saisir des vœux supplémentaires correspondant au(x) lycée(s) de votre secteur.

PHOTOCOPIES À JOINDRE AU DOSSIER POUR LES ÉLÈVES ORIGINAIRES DE L'ACADEMIE*				
<input type="checkbox"/> un justificatif de domicile (hors facture téléphonique)				

PHOTOCOPIES À JOINDRE AU DOSSIER POUR LES ÉLÈVES EMMÉNAGEANT DANS L'ACADEMIE DE CRÉTEIL*				
<input type="checkbox"/> un justificatif de domicile (hors facture téléphonique)				
<input type="checkbox"/> le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'élève				
<input type="checkbox"/> les derniers bulletins trimestriels de l'année en cours (2019-20)				
<input type="checkbox"/> le jugement de garde de l'enfant en cas de séparation des parents				

\* Sous réserve de demandes complémentaires

VŒUX DE L'ÉLÈVE : 10 VŒUX MAXIMUM POUR UNE MÊME ACADEMIE				
Vœux	Cochez une seule case par vœu	Statut	Spécialité/ champ professionnel 2 <sup>de</sup> commun/ pôle de qualification/ famille de métiers	Établissement demandé
1	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> professionnelle	<input type="checkbox"/> Scolaire		Nom : Commune : Code vœu <sup>(4)</sup> : 0_/_/_/_/_/_/_/_/_/_
	<input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année de CAP	<input type="checkbox"/> Apprentissage		
2	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT avec enseignements optionnels courants	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> STHR <sup>(1)</sup>		Nom : Commune : Code vœu <sup>(4)</sup> : 0_/_/_/_/_/_/_/_/_/_
	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT opt. EATDD <sup>(2)</sup> ou <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT opt. CCDesign <sup>(3)</sup> (1 seul choix)			
3	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> professionnelle	<input type="checkbox"/> Scolaire		Nom : Commune : Code vœu <sup>(4)</sup> : 0_/_/_/_/_/_/_/_/_/_
	<input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année de CAP	<input type="checkbox"/> Apprentissage		
4	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT avec enseignements optionnels courants	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> STHR <sup>(1)</sup>		Nom : Commune : Code vœu <sup>(4)</sup> : 0_/_/_/_/_/_/_/_/_/_
	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT opt. EATDD <sup>(2)</sup> ou <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT opt. CCDesign <sup>(3)</sup> (1 seul choix)			

CIO de Saint-Maur des Fossés mai 2020

# La voie professionnelle



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

CIO de Saint-Maur des Fossés mai 2020

## LA VOIE PROFESSIONNELLE

### LES CHIFFRES



**1 LYCÉEN SUR 3**  
EST EN VOIE PROFESSIONNELLE



**665 000** élèves sont scolarisés

BAC PRO  538 000 élèves

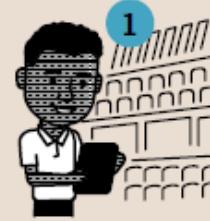
CAP  115 000 élèves

MENTION COMPLÉMENTAIRE  4 800 élèves

AUTRES  3 200 élèves

**260 000**  
APPRENTIS  
aux niveaux bac et CAP  
dont **23 000**  
en lycée professionnel

**+ 300** SPÉCIALITÉS : 200 de CAP et 100 de bac pro  
**3 SPÉCIALITÉS ACCUEILLENT 2/3 DES ÉLÈVES**



Gestion administration



Commerce



Accompagnement, soins et services à la personne

TRANSFORMER LE LYCÉE PROFESSIONNEL | 8

# UN PARCOURS PROGRESSIF DE LA SECONDE À LA TERMINALE

**2<sup>DE</sup>**

En classe de seconde,  
**consolidation des apprentissages fondamentaux**

des heures dédiées  
à l'accompagnement  
et à l'orientation

des parcours  
personnalisés

des programmes  
approfondis

**BAC**

Un baccalauréat  
**qui valorise la régularité de votre travail**

**Pour une poursuite d'études ou une insertion professionnelle réussie**



# Le Bac Professionnel

- *Le bac professionnel offre une qualification reconnue sur le marché de l'emploi et répond à la demande des entreprises de la production et des services. L'enseignement se réfère à des métiers et comprend des stages appelés PFMP (périodes de formation en milieu professionnel).*
- *Il permet d'accéder rapidement au monde du travail mais aussi de continuer ses études dans l'enseignement supérieur, principalement en BTS.*
- ***Le parcours du bac professionnel en 3 ans***
  - *2<sup>de</sup> professionnelle qui permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée) et commence à préparer l'élève à un bac professionnel précis*
  - *1<sup>re</sup> professionnelle*
  - *T<sup>ale</sup> professionnelle*

# De nouvelles manières d'apprendre

- Chaque année, des **périodes de formation en milieu professionnel**
- Des **enseignements professionnels**, au lycée ou sur plateau technique
- La **co-intervention** : Les professeurs d'enseignements généraux (français, mathématiques) et les professeurs d'enseignement professionnel assurent des cours ensemble pour vous permettre de travailler les enseignements généraux directement en lien avec le métier.
- Le **chef-d'œuvre** : Tout au long de l'année, les élèves réalisent un projet, individuel ou collectif, qui met en œuvre les savoirs et les gestes du métier qu'ils ont acquis. Il est présenté devant un jury en fin de terminale

- Des enseignements généraux identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac professionnel.
- Des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac professionnel, avec des différences selon que le bac professionnel relève du secteur de la production (agriculture, espaces verts, génie civil, matériaux, mécanique-électricité...) ou du secteur tertiaire (transports, logistique, commerce, gestion, services au personnes...).
- Des périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines de stages réparties sur 3 ans).



## Réforme en cours du lycée professionnel

La seconde professionnelle est organisée par familles de métiers pour un parcours plus progressif

Pour plus d'information :

<http://www.education.gouv.fr/cid130792/transformer-le-lycee-professionnel-former-les-talents-aux-metiers-de-demain.html>

# Le Certificat d'Aptitude Professionnelle

- Forme à un métier très précis
- La formation comporte :
  - des **enseignements généraux** (français, maths-sciences, histoire-géo, LV1...) dont certains sont appliqués à des activités professionnelles
  - Des **enseignements professionnels** (sous forme de Cours, Travaux Pratiques et Ateliers)
  - Des **périodes de formation en entreprise** (de 12 à 16 semaines)
- La finalité du CAP est plutôt l'**insertion professionnelle**

# L'offre de formation dans la voie professionnelle dans les lycées du district

## GOURDOU LESEURRE - La Varenne

- Bac pro Métiers de l'électricité et environnements connectés
- Bac pro Systèmes numériques
- Bac pro Maintenance des équipements industriels
- Bac pro Etude et définition de produits industriels
- CAP Electricien

## CONDORCET- La Varenne

- Bac pro Accueil (relation clients et usagers)
- Bac pro Gestion Administration

## MANSART- La Varenne

- Bac pro Technicien constructeur bois
- Bac pro Technicien de fabrication bois
- Bac pro Technicien menuisier –agenceur
- CAP Menuisier CAP Charpentier Bois

# Affectation dans la voie professionnelle

- ✓ l'affectation est académique
- ✓ l'affectation dépend d'un barème composé :
  - \*des résultats scolaires et compétences validées dans le livret scolaire unique
  - \*coefficients nationaux attribués aux disciplines selon les spécialités professionnelles
  - \*bonifications éventuelles (selon avis des commissions départementales ou académiques)

# La voie générale et technologique



## **LE NOUVEAU LYCÉE**

### ■ Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation

- Un temps dédié à l'orientation en 2<sup>de</sup>, en 1<sup>re</sup> et en terminale
- Deux professeurs principaux en terminale
- La suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique, un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels

### ■ Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur

- Les lycéens bénéficient d'enseignements communs à tous, qui garantissent l'acquisition des savoirs fondamentaux et favorisent la réussite de chacun.
- Les lycéens choisissent des enseignements de spécialité pour approfondir leurs connaissances et affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection.

# La seconde générale et technologique

# ► La 2<sup>de</sup> générale et technologique 2019-2020

## Enseignements communs

- Français ► 4 h
- Histoire-géo ► 3 h
- LVA et LVB (enveloppe globalisée) ► 5 h 30
- Sciences économiques et sociales ► 1 h 30
- Maths ► 4 h
- Physique-chimie ► 3 h
- SVT – Sciences de la vie et de la terre ► 1 h 30
- EPS – Éducation physique et sportive ► 2 h
- EMC – Enseignement moral et civique ► 18 h/an
- Sciences numériques et technologie ► 1 h 30
- Accompagnement personnalisé
- Accompagnement au choix de l'orientation
- Heures de vie de classe

## Enseignements optionnels

### ► 1 enseignement général, au choix

- Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, danse, théâtre ► 3 h
- Arts du cirque ► 6 h
- LVC étrangère ou régionale ► 3 h
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin\* ► 3 h
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) grec\* ► 3 h
- Éducation physique et sportive ► 3 h
- Écologie, agronomie, territoires-développement durable (EATDD, *en lycée agricole*) ► 3 h

### ► 1 enseignement technologique, au choix

- Management et gestion ► 1 h 30
- Biotechnologies ► 1 h 30
- Création et culture - design) ► 6h
- Création et innovation technologique ► 1 h 30
- Sciences de l'ingénieur ► 1 h 30
- Sciences de laboratoire ► 1 h 30
- Santé et social ► 1 h 30
- Atelier artistique ► 72 h annuelles



# Affectation en seconde Générale et Technologique



# L'affectation en 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique

## 1.1.1. Principes généraux

La **domiciliation** d'un des représentants légaux de l'élève dans le secteur de recrutement constitue le **principe de base de l'affectation en lycée**. L'élève domicilié dans la zone géographique du lycée concerné est prioritaire pour l'affectation en 2<sup>nde</sup> GT dans ce lycée.

La domiciliation des représentants légaux permet le déclenchement d'un bonus lié au vœu géographique (code zone géographique saisi dans Affelnet-Lycée) après vérification de l'adresse de l'élève.

D'autres critères interviennent pour l'affectation en 2<sup>nde</sup> GT sur le lycée de la zone géographique de résidence :

- la continuité pédagogique avec le collège d'origine
- le statut d'élève boursier
- les évaluations ou les résultats scolaires de l'élève

Après **vérification préalable des adresses des représentants légaux de chaque élève**, l'établissement d'origine saisit **obligatoirement** le code de la zone géographique de l'élève correspondant. Un seul code de zone géographique est à renseigner par élève.



# Sectorisation dans le district

(quand le responsable légal réside sur la zone géographique du collège)

	<b>Lycée Mansart</b>	<b>Lycée d'Arsonval</b>	<b>Lycée M. Berthelot</b>	<b>Lycée Condorcet</b>	<b>Lycée L. Michel</b>
Collège Rabelais	✓	✓	✓		
Collège Ronsard	✓	✓	✓		
Collège Le Parc	✓	✓	✓		
Collège Louis Blanc	✓			✓	
Collège Pissarro	✓			✓	
Collège Charcot	✓	✓	✓		✓
Collège Jules Ferry	✓	✓	✓		✓

# Affectation en dehors de la zone géographique de recrutement

Les représentants légaux ont la possibilité de formuler des vœux en dehors de la zone géographique de recrutement, à condition de faire figurer, parmi les vœux, le ou les lycées de secteur.

## 1.2.1. Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire (cf. fiche 11)

Les représentants légaux qui souhaitent demander une affectation hors de la zone géographique de résidence peuvent faire une demande d'assouplissement de la carte scolaire.

Les demandes de dérogation ne peuvent porter que sur le **vœu n°1 en 2<sup>nde</sup> GT**

Elles sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements après l'affectation des élèves du secteur, en fonction des **critères de priorité** selon l'ordre suivants :

- 1 les élèves en situation de handicap
- 2 les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- 3 les boursiers au mérite / les boursiers sociaux
- 4 les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité, à la rentrée suivante
- 5 les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
- 6 les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier : une attention est portée à la continuité d'un parcours démarré au collège

Lorsque plusieurs motifs peuvent être invoqués, **un seul dossier** doit être constitué. Dans ce cas, seul le motif correspondant à l'ordre de priorité le plus élevé est étudié dans le cadre de la recevabilité de la demande.



# Le bac général



# ► Enseignements en 1<sup>ère</sup> et Terminale de la voie générale

## 4 composantes

- 1 ► Socle de culture commune
- 2 ► Enseignements de spécialité
- 3 ► Enseignements facultatifs
- 4 ► Orientation

1► SOCLE DE CULTURE COMMUNE	1 <sup>ère</sup>	T <sup>ale</sup>
Français	4h	--
Philosophie	--	4h
Histoire géographie	3h	3h
Enseignement moral & civique	0h30	0h30
LVA et LVB	4h30	4h
EPS	2h	2h
Enseignement scientifique	2h	2h



# ► Enseignements voie générale

2 ► ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	3 en 1 <sup>re</sup>	2 en T <sup>ale</sup>
Arts	4h	6h
Biologie écologie (lycées agricoles)	4h	6h
Histoire géographie, géopolitique et sc. politiques	4h	6h
Humanités, littérature et philosophie	4h	6h
Langues littératures et cultures étrangères	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Numérique et sc. informatiques	4h	6h
Sciences de la vie et de la terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur	4h	6h
Sciences économiques et sociales	4h	6h
Physique chimie	4h	6h

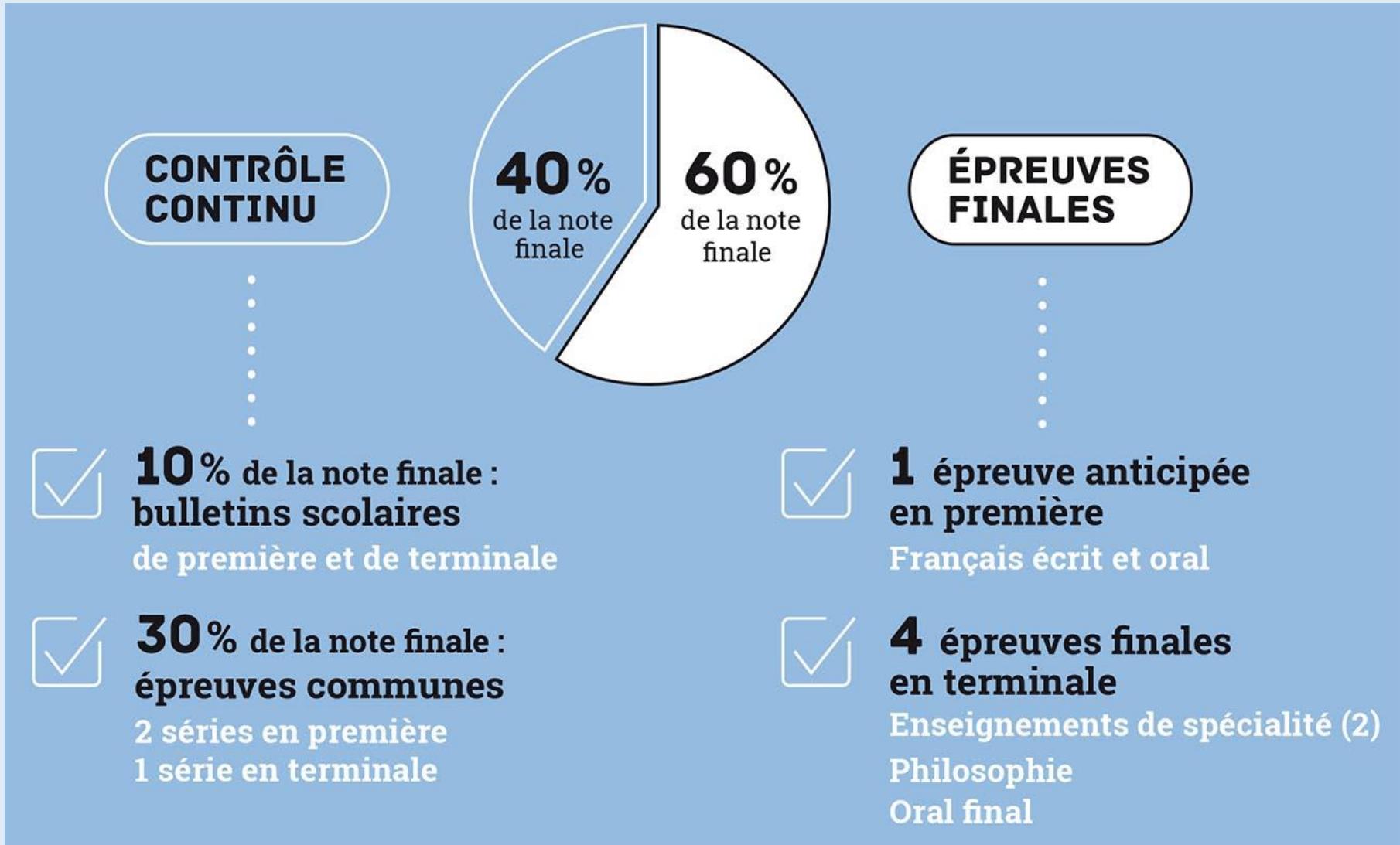
# Bac général

## Liste et coefficients des épreuves

→ ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU	COEFFICIENT
Histoire-géographie	
Langue vivante A	30
Langue vivante B	(affecté à la moyenne des notes obtenues)
Enseignement scientifique	
Éducation physique et sportive	
Enseignement de spécialité suivi en classe de 1 <sup>re</sup>	
Coefficient 10 affecté à la moyenne de l'évaluation des résultats de l'élève au cours du cycle terminal (1 <sup>re</sup> /terminale)	
→ ÉPREUVES TERMINALES	COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES	
Français écrit	5
Français oral	5
ÉPREUVES FINALES	
Philosophie	8
Épreuve orale terminale	10
Épreuves de spécialité (2 au choix)	16 x 2
TOTAL	100



# Les épreuves du baccalauréat



# Les Bacs technologiques



# Les bacs technologiques

## L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

	Première	Terminale
<b>FRANÇAIS</b>	<b>3 h</b>	-
<b>PHILOSOPHIE</b>	-	<b>2 h</b>
<b>HISTOIRE GÉOGRAPHIE</b>	<b>1 h 30</b>	<b>1 h 30</b>
<b>LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B</b>	<b>4 h</b>	<b>4 h</b>
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>	<b>2 h</b>	<b>2 h</b>
<b>MATHÉMATIQUES</b>	<b>3 h</b>	<b>3 h</b>
<b>ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE</b>	<b>18 h / an</b>	<b>18 h / an</b>

\* Sauf TDM et STAV

## Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

### 3 spécialités Première

**STMG**  
Sciences et technologies du management et de la gestion

- sciences de gestion et numérique
- management
- droit et économie

**ST2S**  
Sciences et technologies de la santé et du social

- physique chimie pour la santé
- biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

**STHR**  
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

- enseignement scientifique alimentation-environnement
- sciences et technologies culinaires et des services
- économie, gestion hôtelière

**STI2D**  
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

- innovation technologique
- ingénierie et développement durable
- physique chimie et mathématiques

**TMD**  
Techniques de la musique et de la danse

- option instrument
- option danse

**STL**  
Sciences et technologies de laboratoire

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie
- biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

**STD2A**  
Sciences et technologies du design et des arts appliqués

- physique chimie
- outils et langages numériques
- design et métiers d'art

**STAV** Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)

### 2 spécialités Terminale

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion - droit et économie

- chimie, biologie et physiopathologie humaines

- sciences et techniques

sanitaires et sociales

- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement - économie, gestion hôtelière

- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique - physique chimie et mathématiques

- option instrument
- option danse

(Rénovation en cours)

- physique chimie et mathématiques

- biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

- analyse et méthodes en design

- conception et création en design et métiers d'art

# Bac technologique

## Liste et coefficients des épreuves

→ ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU	COEFFICIENT
Histoire-géographie	
Langue vivante A	
Langue vivante B	
Mathématiques	
Éducation physique et sportive	
Enseignements de spécialité suivis en classe de 1 <sup>re</sup>	30 (affecté à la moyenne des notes obtenues)
Coefficient 10 affecté à la moyenne de l'évaluation des résultats de l'élève au cours du cycle terminal (1 <sup>re</sup> /terminale)	
→ ÉPREUVES TERMINALES	COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES	
Français écrit	5
Français oral	5
ÉPREUVES FINALES	
Philosophie	4
Épreuve orale terminale	14
Épreuves de spécialité de la série	16 x 2
TOTAL	100



# L'offre de formation dans la voie technologique dans le district

	Bac STMG	Bac STI2D	Bac STL	Bac ST2S	Bac STD2A	Bac STHR
Lycée M. Berthelot	☒					
Lycée Condorcet	☒					
Lycée Mansart	☒	☒			☒	
Lycée d'Arsonval			☒			
Lycée hors district				Lycée L.Michel Champigny		Lycée Montaleau Sucy

## Des questions ?

- **Le professeur-e principal-e**
- **Le-la psychologue de l'éducation nationale**
- **Le CDI**
- **le Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Maur**

**72 av. Henri Martin Saint-Maur Tel : 01 42 83 64 62**

**Mail : [cio.st-maur@ac-creteil.fr](mailto:cio.st-maur@ac-creteil.fr)**

**Site internet : <http://orientation.ac-creteil.fr/cio-saintmaur/>**

# Les ressources disponibles

## Brochures & pages dédiées du site du Ministère



Toutes les brochures ONISEP sont téléchargeables. Il convient donc d'inciter les familles à s'y reporter pour connaître les descriptifs des formations et les établissements où celles-ci sont proposées. Les pages dédiées du site du MEN apportent des compléments d'information.

## Que faire après la 3<sup>e</sup> ?

- Page dédiée du site du Ministère : <https://www.education.gouv.fr/que-faire-apres-la-troisieme-12508>
- Guide ONISEP en téléchargement : <https://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Ile-de-France/Creteil-Paris-Versailles/Publications-de-la-region/Guides-d-orientation/En-classe-de-3e-préparer-son-orientation>

La découverte des voies de formation et spécialités peut avoir lieu à partir des sites Internet dédiés de l'ONISEP et du Ministère. Développés par filières, par niveaux, par objectifs, ces sites apportent un premier niveau d'information aux élèves et aux familles, sous un mode qui priviliege la vidéo et l'interactivité (quiz, témoignages...).



### Secondes-Premières 19-20

Ce site fournit aux élèves de seconde et de première des repères et des ressources pour appréhender la réforme du baccalauréat 2021. En 5 étapes, ce site permet d'avoir une idée plus précise des formations postbac et de leurs débouchés.

<http://www.secondes-premieres2019-2020.fr/>



### Horizon 21

Cette application permet aux lycéens qui envisagent la voie générale (à l'issue de la classe de 2<sup>nde</sup> ou de 1<sup>re</sup>) de préciser leurs choix d'enseignements de spécialité et de tester différentes combinaisons en fonction de leur projet d'avenir.

<http://www.horizons21.fr/>



### Nouvelle voie pro

Ce site s'adresse aux élèves qui envisagent un parcours de formation professionnel. Un parcours en 5 étapes leur permet de découvrir l'enseignement professionnel sous statut scolaire ou dans le cadre d'un contrat d'apprentissage : quiz, témoignages, offre de formation, vidéo, FAQ...

<http://www.nouvelle-voiepro.fr/>



### Terminales 19-20 :

Ce site a l'objectif d'aider les futurs bacheliers à s'orienter. Cet outil numérique propose aux lycéens de terminale un parcours en 5 étapes pour découvrir les attendus et les perspectives d'insertion des différentes filières pour préparer progressivement leurs choix.

<http://www.terminales2019-2020.fr/>



### Quand je passe le bac

Ce site du MEN s'adresse aux jeunes de la 3<sup>e</sup> à la terminale. Il vise à les informer sur le nouveau bac GT et pro sous une forme ludique et très interactive

<http://quandjepasselebac.education.fr/>



# Merci de votre attention